



Province de Québec
Municipalité Ste-Gertrude-Manneville

AVIS PUBLICATION

(ARTICLE 451 CM)

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Sandra Boutin, Directrice générale et Greffière-Trésorière de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville :

QUE le conseil a adopté ce 6 Novembre 2023, en séance ordinaire le règlement numéro 131-2023 Concernant la modification du règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 131-2023 au bureau de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville sur les heures de bureau et sur le site internet de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville <http://www.ste-gertrude-manneville.org/>

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Sainte-Gertrude-Manneville, 7 Novembre 2023.

Sandra Boutin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Sandra Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville résidant à Ste-Gertrude-Manneville certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés entre 9h et 16h le 7e jour de novembre 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7e jour de novembre 2023.

Sandra Boutin
Directrice générale &
Greffière-Trésorière